UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

Ce plan de cours fut adopté par les étudiant(e)s du cours le 16 sept 2024

HIS1100-010	INITIATION AU TRAVAIL HISTORIQUE
Numéro du cours	Titre du cours

A-2024	3	(SUR MOODLE)
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

POLLARD, RICHARD MATTHEW	6841	POLLARD.RICHARD_MATTHEW@UQAM.CA	A-6345
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

HORAIRE DU COURS ET DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi, 9h30–12h30, au local A-1720.

Heure de bureau **Zoom** (lien sur Moodle), les lundis, 13h30-14h30 (sauf les congés). Les RVs (surtout par Zoom) peuvent également être fixés par courriel.

Table des matières

1 Description du cours officielle *(n.b. tout n'applique pas à cet instance)* 2
2 Place du cours dans le programme - Objectifs du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 7
6.1 Modalités de participation au cours 7
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 7
6.3 Modalités de remise des travaux 7
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 7
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 7
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 7
7 Bibliographie - Médiagraphie 8
7.1 Documentation obligatoire 8
7.2 Documentation complémentaire 8
8 Références 9
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 9
8.2 Document et Informations additionnelles 10
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 11
8.4 Politique no 16 contre le harcèlement sexuel / Politique no 42 contre le harcèlement psychologique 12
8.5 Compétences 13

1 DESCRIPTION DU COURS OFFICIELLE *(n.b. tout n'applique pas à cet instance)*

Ce cours constitue le premier lieu où les étudiants sont amenés à « faire » de l'histoire, c'est-à-dire à prendre connaissance de la production scientifique sur un sujet, à poser des questions pertinentes aux sources, à repérer et à analyser les sources, et à communiquer les résultats de cette démarche. Ce cours se donne dans un laboratoire informatique afin de faire usage des nouvelles technologies informatiques pour rendre concret l'apprentissage de la méthodologie en histoire et de donner les moyens de traiter de manière rigoureuse et efficace l'information historique.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIFS DU COURS

Idéalement, les étudiant(e)s quitteront le cours avec les connaissances et compétences suivantes :

1. Compréhension critique de plusieurs tendances et thèmes importants pour le développement de l'historiographie occidentale;
2. Une familiarité avec plusieurs disciplines annexes à l'histoire;
3. La capacité à faire une recherche bibliographique dans le domaine;
4. La capacité à lire, comprendre, analyser, et exposer les sources historiques, en langue original ou au moins en traduction française;
5. La capacité à lire, comprendre, analyser, exposer et critiquer les études historiques et les comptes-rendus qui y sont associés;
6. La capacité à planifier et entreprendre un projet de recherche indépendant en histoire;
7. La capacité à bien rédiger les références et les bibliographies lors de l'écriture en histoire;
8. La familiarité avec les méthodes numériques, l'intelligence artificielle, et les statistiques en histoire;
9. La capacité à travailler ensemble avec les autres étudiant(e)s, d'une manière constructive;
10. La capacité à appliquer les points ci-dessus à l'oral et dans les travaux écrits.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE

Quant à l'enseignement, chaque semaine comportera typiquement deux éléments:

- **2 cours magistraux avec un important élément visuel** (50 minutes chacun), qui seront enregistrés en forme audio; les diapositives seront mises en ligne à la suite de la séance.
- **1 séance atelier ou de discussion,** immédiatement après les cours magistraux, pour compléter les travaux pratiques, des travaux en groupe, ou pour aborder les lectures (expliquées ci-dessous).

ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION

- **BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE [10%]**

- Pour cet exercice les étudiant(e)s seront demandé(e)s de rédiger une bibliographie annotée (ou commentée) sur un sujet choisi d'une liste fournie par le professeur. La bibliographie aura une longueur de 10 à 20 éléments, et devrait suivre les normes discutées dans le cours 4 et les lectures.
- Pour des conseils généraux, voir la Guide aux étudiant(e)s de premier cycle, ou l'exemple ici.

- **COMMENTAIRE DE DOCUMENT [20%]**

- Un travail fondamental pour l'historien, le commentaire de document est une analyse approfondie d'un document seul du passé, qui tient compte (entre autres) de son origine et son authenticité, sa provenance, son état physique, sa forme, son contenu et la signifiance de ce contenu pour l'histoire. Beaucoup de précisions sur cet exercice seront fournies dans les lectures et durant la séance 6.
- Les étudiant(e)s auront à choisir un document historique à partir d'une liste fournie par le professeur, et rédiger un court commentaire de document d'environ 1500 mots.
- Pour les conseils généraux, voir le manuel : Létourneau, *Le coffre à outils du chercheur débutant*, ch. 3 (« Comment interpréter une source écrite : le commentaire de document »).

- **COMPTE-RENDU CRITIQUE [25%]**

- Les revues d'histoire sont pleines de comptes-rendus sur les livres d'histoire : écrire des comptes-rendus est un élément essentiel d'être historien, et une tâche très utile. Le compte-rendu encourage l'évaluateur non seulement de bien diriger et résumer le contenu ainsi que l'argument du texte, mais également de remarquer, de bien noter, et ensuite de communiquer les points forts et faibles de l'auteur. Les comptes-rendus sont donc évidemment des lectures incontournables pour les autres historiens.
- Pour ce cours, les étudiant(e)s seront demandé(e)s de composer un bref compte-rendu, d'environ 1000 mots, sur un livre choisi à partir d'une liste établie par le professeur (qui sera affiché sur Moodle). Des précisions sur cet exercice seront fournies dans les lectures et durant la séance 8.
- Pour les conseils généraux, voir le manuel : Létourneau, *Le coffre à outils du chercheur débutant*, ch. 1 (« Comment faire la recension d'une lecture »).

- **VIDÉO DE VULGARISATION HISTORIQUE [20%]**

- Ce projet vous demande de créer une vidéo de vulgarisation historique, inspirée de créateurs YouTube comme *Nota Bene*. L'objectif est de présenter un sujet historique de manière captivante et accessible, tout en respectant les standards scientifiques.
- La vidéo, d'une durée de 5 à 10 minutes, doit être bien structurée, visuellement engageante, et informative. Les détails spécifiques sur le sujet de la vidéo et les attentes seront fournis plus tard. Les activités de la semaine 11 seront également consacrées à comment élaborer la vidéo.
- Pour les conseils généraux, voir deux vidéos publiées par *RaccourSci* : Comment faire sa première vidéo de vulgarisation scientifique ? et L'histoire vous le dira!

- **LA PRÉSENCE ET PARTICIPATION LORS DES DIX ATELIERS [3% CHACUN, JUSQU'À UN MAXIMUM DE 25%]**

- Ces ateliers auront lieu à presque toutes les semaines. Ici la présence et la participation dans les exercices pratiques sera enregistrées par le professeur pour établir la note. Normalement, si un(e) étudiant(e) est présent(e), et participe, une note complète sera accordée.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Bibliographie annotée	10%	**11 nov.** / séance 6
Commentaire de document	20%	**18 nov.** / séance 8
Compte-rendu critique	25%	**2 déc.** / séance 10
Vidéo de vulgarisation	20%	**16 déc.** / séance 12
Ateliers	3% chacun, jusqu'à **25% total**	**Chaque semaine**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1.	**9 sept.**	C'est quoi, l'histoire? Pourquoi l'étudier? & l'Introduction à l'historiographie.	• Carr, *Qu'est-ce que l'histoire?* (1961, trad. 1988), ch. 1, pp. 51–78. • Prost, *Douze leçons sur l'histoire* (2014), ch. 7, pp. 145–168. • Nicolas Offenstadt, *L'historiographie*, Ch. 4 : « Histoires, écritures, récits », Que sais-je? (2017), pp. 49-60.
2.	**16 sept.**	Introduction aux sources (I) : Où sont-elles? Archives et bibliothèques. Aspects physiques et paléographie.	• Hildesheimer, *Introduction à l'histoire* (1994), ch. 4, 83—108; • Bloch, *Metier d'historien*, ch. 2 (« L'Observation historique »), sections 1—3.
3.	**23 sept.**	Introduction aux sources (II) : Leur transmission. Éditions / traductions. Comment les trouver pour une période, endroit.	• Langlois & Seignobos, *Introduction aux études histoirques* (1899), liv.1, ch. 2, « Critique de restitution ». • P. Bourgain et F. Vielliard, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, vol. 3 (Paris, 2014), pp. 9–26.
	30 sept.	**Journée nationale de la vérité et de la réconciliation**	
4.	**7 oct.**	La bibliographie à l'ancienne : utiliser les ressources imprimées, les techniques traditionnelles pour trouver des ressources.	• Nouschi, *Initiation aux sciences historiques* (1993), ch. 1.2, p. 18–32; • Umberto Eco, *Comment écrire sa thèse* (trad. 2016), ch. III, pp. 89-115, 141-156.
	14 oct.	**Action de Grâces**	
	21 oct.	**Semaine de lecture**	
5.	**28 oct.**	La bibliographie nouvelle: bases de données, Zotero, etc. L'IA (ChatGPT, Gemini, etc.) et la bibliographie.	• Létourneau, *Le coffre à outils du chercheur débutant*, ch. 2 (35—76).

6.	**4 nov.**	Le commentaire de document. Les contrefaçons.	• Letourneau, *Le coffre à outils,* ch. 3 (77—92); • Berlioz, *Le commentaire de documents en histoire médiévale*, ch. 1 (5—9, 89-94): essentiel! Lisez aussi l'exemple sur pages 89-94. • Hildesheimer, *Introduction à l'histoire*, ch. 5 (109—130); • Ouy, « Les faux dans les archives et les bibliothèques », dans Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, 1367–1383.
7.	**11 nov.**	Extraire des informations des lectures, et comment les organiser. Méthode de fiches et nouvelles techniques (e.g. Zotero, Scrivener, Evernote). L'IA (ChatGPT, Gemini, etc.) et la recherche historique.	• Letourneau, *Le Coffre à outils*, ch. 1 (19—34); • Claude Morin & Jacques Ménard, *Guide de préparation du mémoire de maîtrise* (Dépt. d'Histoire, Université de Montréal, 2003), pp. 6-13, 32-35 (« La recherche bibliographique » et « Annexe à la recherche bibliographique »).
8.	**18 nov.**	Lire & écrire des comptes-rendus critiques.	• Relecture de Letourneau, *Coffre à outils*, ch. 1, pp. 19-33 (lecture pour la semaine passée). • Le mot purgatoire dans Wiktionnaire. • Jacques Le Goff, *La naissance du purgatoire* (Paris, 1981), pp. 9-27 (l'introduction). • Puis au moins deux ou trois des comptes-rendus
9.	**25 nov.**	Planifier un projet de recherche.	• Letourneau, *Coffre à outils*, ch. 10 (177—184), et ch. 13 (201—216).
10.	**2 déc.**	L'Histoire publique. Le numérique et l'histoire. Débouchés professionnels pour les diplômés en histoire.	• Guy Zelis, « Vers une histoire publique », *Le Débat* n° 177, n° 5 (20 novembre 2013): 153-62, https://shs-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/revue-le-debat-2013-5-page-153?lang=fr • Plusieurs vidéos YouTube sur la vulgarisation scientifique. • Lindsey Bilodeau et Jenny Ellison, « La recherche d'emploi (hors université) », dans *Tirer profit de l'histoire : un guide pour les études supérieures et la recherche d'emploi*, éd. par Carly Ciufo, Jenny Ellison, et Andrew M. Johnston (La Société historique du Canada et la American Historical Association, 2020), 93-136, https://cha-shc.ca/wp-content/uploads/2022/08/5f930658e5e8b.pdf.
11.	**9 déc.**	Écrire l'histoire (et éviter le plagiat). L'IA (ChatGPT, Gemini, etc.) et l'écriture de l'histoire.	• Letourneau, *Coffre à outils*, ch. 14 (217—228), et jetez un œil sur Annexe 1 (229-241). • H.-I. Marrou, *De la connaissance historique* (Paris, 1975), conclusion, pp. 267-278. • Guy Thuillier et Jean Tulard, *La méthode en histoire* (Presses universitaires de France, 1991), ch. 2, pp. 102–111.

12.	**16 déc.**	Les statistiques et données quantitatives en histoire. Visionner les vidéos produites par les étudiant(e)s!	• Letourneau, *Coffre à outils*, ch. 7 (131—144); • D. Herlihy, « Vieillir à Florence au Quattrocento », *Annales* 24.6 (1969) : 1338–1352.

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Pour les séances en classe, les étudiant(e)s sont demandés ordinairement d'être présent(e)s, et de participer de manière dignifiée, positive, respectueuse, et constructive à la discussion avec le professeur et les autres étudiant(e)s. Les autres détails de participation seront abordés lors de la première séance.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier la non-remise, ou la remise tardive de l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable, et idéalement devra discuter avec (ou prévenir) le professeur en avance. Dans ces cas, l'option de reprendre l'examen sera possible. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Chaque travail remis doit porter la déclaration suivante sur une page titre, signée et datée par l'étudiant(e) :

> Cet exercice est le résultat de mon propre travail, et il ne comprend rien qui est le travail d'autrui, ni d'intelligence artificielle (ex : ChatGPT, Gemini, etc.), bien que l'utilisation d'autres sources et études dans sa préparation est indiquée avec des références précises en forme de notes infrapaginales. J'ai lu et compris le règlement 18 de l'UQAM sur le plagiat et les infractions académiques (section 8.1 du plan de cours).
>
> [**SIGNATURE MANUSCRITE** *i.e. à la main*] [DATE]
>
> [Nom imprimé]

Les travaux doivent en général tous être remis en format PDF, suivant les règles de présentation du Guide du département d'histoire (p. 9) :

https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/guide_1ercycle_version_finale_2021_03_16.pdf

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés seront généralement remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : https://infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie/

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Notre seul manuel obligatoire constitue une série de courtes introductions aux éléments essentiels du travail et de la recherche en histoire :

- Jocelyn LÉTOURNEAU, *Le coffre à outils du chercheur débutant: guide d'initiation au travail intellectuel*, Nouv. éd. rev., augm.mise à jour.. (Montréal: Boréal, 2006).

Des copies du manuel seront disponibles à travers la librairie Jasmin du COOP de l'UQAM. Le livre est également disponible en format numérique à travers le COOP. Finalement, plusieurs copies se trouvent à la bibliothèque centrale (LB 2369 L47 .2006).

Les autres ressources, et d'autres lectures, ainsi que plusieurs exercices, seront proposées à travers le site Moodle du cours.

La quantité de lectures a été soigneusement déterminée : elle ne dépassera presque jamais ~60 pages par semaine et sera souvent moindre, surtout dans les semaines où une évaluation est prévue.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

- Reine-Marie BÉRARD, Bénédicte GIRAULT, et Catherine KIKUCHI, éd., *Initiation aux études historiques* (Paris: Nouveau Monde éditions, 2020).
- Edward Hallett CARR, *Qu'est-ce que l'histoire ?: conférences prononcées dans le cadre des « George Macaulay Trevelyan lectures » à l'Université de Cambridge, janvier-mars 1961* (Éd. La Découverte, 1996).
- Kitson CLARK, *Guide for Research Students Working on Historical Subjects* (Cambridge: CUP, 1960).
- Robin George COLLINGWOOD, *The Idea of History* (Clarendon Press, 1946).
- Charles George CRUMP, *History and Historical Research* (G. Routledge, 1928).
- Nicole GAGNON et Jean HAMELIN, *L'homme historien: introduction à la méthodologie de l'histoire* (Édisem, 1979).
- Françoise HILDESHEIMER, *Introduction à l'histoire* (Paris: Hachette, 1994).
- Jacques LE GOFF et Pierre NORA (dir.), *Faire de l'histoire* (Paris: Gallimard, 2011).
- Henri-Irénée MARROU, *De la connaissance historique* (Paris : Ed. du Seuil, 1993). (1ère éd.1954).
- André NOUSCHI, *Initiation aux sciences historiques*, [Nouvelle édition remaniée], Fac. Histoire (Nathan, 1993).
- Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire* (Ed. du Seuil, 2014).
- Charles SAMARAN (dir.), *L'histoire et ses méthodes* (Gallimard, 1961).
- Robert Jones SHAFER et David Harry BENNETT, éd., *A Guide to Historical Method* (Homewood, Ill.: Dorsey Press, 1980).
- John TOSH, *The Pursuit of History*, 6e éd. (London: Routledge, 2015).
- Guy THUILLIER et Jean TULARD, *La méthode en histoire* (Presses universitaires de France, 1991).
- Guy THUILLIER, *La pratique de l'histoire: introduction au métier de l'historien* (Paris: Economica, 2013).
- Guy THUILLIER, *Le jeu de l'historien: introduction au métier de l'historien* (Paris: Economica, 2015).

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable.



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.